

OBJET : Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers pour le gardiennage des parkings
(protocole d'aide du 30 août 2000, exercice 2004)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'approbation du budget en date du 31 Mars 2004,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue,

DELIBERE :

Article 1 : Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 579 306,27 € au vu de la facture présentée,

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le 65737 (202-65737-72)

~~Pour~~ Le Maire,
~~L'Adjoint Délégué~~